



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe sur les tabacs

Question écrite n° 22565

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences sur l'activité des buralistes des mesures légitimes qui sont prises depuis plusieurs mois afin de lutter contre le tabagisme. Les buralistes souhaitent être davantage partie prenante aux efforts déployés par les pouvoirs publics en matière de santé publique. C'est la raison pour laquelle ils proposent qu'un contrat d'objectif soit conclu avec l'État afin d'intéresser leur profession à la diminution de la consommation de tabac. Ce contrat pourrait prévoir une adaptation de leur rémunération prenant la forme d'une augmentation de la remise sur la vente de tabac qui interviendrait de manière automatique au fur et à mesure de la diminution du volume de transaction correspondant. Il pourrait également prévoir une contribution accrue des buralistes à l'aménagement du territoire par la distribution de nouveaux produits de service public. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à l'égard de cette proposition.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des préoccupations des débiteurs concernant les conséquences des augmentations des prix du tabac. Ces hausses de prix se justifient pleinement dans le cadre de l'action qu'il entend mener contre le tabagisme, notamment des jeunes. En ce qui concerne la modification éventuelle du mode de rémunération des débiteurs de tabac, il convient d'en étudier les conséquences et les incidences sur le chiffre d'affaires des débiteurs de tabac. Des mesures seront mises en oeuvre pour affirmer la qualité de préposé de l'administration des débiteurs de tabac et pérenniser le réseau existant. Ainsi, les modalités d'attribution de nouvelles missions de service public sont actuellement à l'étude, en concertation avec les ministres concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22565

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5758

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7286